

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF**

DELIBERATION n°22/2015

OBJET : CREATION D'UN LOGEMENT D'ACTIFS

**AUTORSATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT AUPRES DE LA
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS**

Conseillers en exercice : 23
Présents : 15
Excusés : 8
Pouvoirs : 5
Votants : 20

SÉANCE DU 13 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le mercredi treize mai, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 6 mai 2015, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Laurence MARGAILLAN, Sylvie DAVILLER, Adjoints,
Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Colette ZALMA, Christine VAUTRIN, Virginie CHABERT, Grégory MARCUCCI, Annie BARBIER, Théodore PAPPALO, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Christian GORACCI qui a donné pouvoir à Jean-Marie BELLONE, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Emile BEZZONE, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Olivia LEVINGSTON qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Erwann LE NEGRATE, Jean-Louis MILLO, Aline ZANI qui a donné pouvoir à Théodore PAPPALO, Jean-François PIOVESANA.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, pour financer la création d'un logement d'actifs dans un bâtiment communal, il y a lieu de contracter un emprunt.

La Caisse des Dépôts et Consignations propose des prêts pour la réalisation de ce type de réalisation à des taux indexés sur le Livret A

Les caractéristiques sont les suivantes :

Prêt : Montant :	Prêt à la Réhabilitation - PAM 32 000 euros
Si sans préfinancement Durée totale du Prêt :	10 ans
Si avec préfinancement : -Durée de la phase de préfinancement:	de 3 à 24 mois
Périodicité des échéances :	Annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel :	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du Contrat de Prêt + 0.60 % Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%

Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts	Reçu en préfecture le 21/05/2015
Modalité de révision :	Double révisabilité limitée (DL)	Reçu en préfecture le 21/05/2015
Taux de progressivité des échéances :	de 0 % à 0,50 % maximum (actualisable à l'émission et à la date d'effet du Contrat de Prêt en cas de variation du taux du Livret A) Révision du taux de progressivité à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux de progressivité puisse être inférieur à 0 %.	

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt et toutes pièces relatives à la réalisation de cet emprunt.

Adopté à l'unanimité

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le 21 MAI 2015
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le 21 MAI 2015

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
Emile BEZZONE.

